

# Responsable de projet et développement des territoires

RNCP29831 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                   |
| Code(s) NSF             | 341p                       |
| Code(s) ROME            | K1802, A1301, M1402        |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 08/02/2020                 |

## Certificateur(s)

Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Montmorot  
EPLEFPA DE LONS LE SAUNIER · SIRET : 19390810000012

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Les activités principales du Responsable de projet et développement des territoires se situent dans la conception, l'élaboration et l'animation de projets dans un contexte donné. Il est en relation directe avec un ensemble d'acteurs et de partenaires qui expriment des stratégies et des logiques institutionnelles qu'il doit savoir prendre en compte.

Agent de développement généraliste en intercommunalité, chargé de mission dans un Pays ou animateur dans une association, il exerce ses fonctions dans des structures aux thématiques d'actions variées, œuvrant à partir de problématiques spécifiques, liées à un changement attendu sur un territoire, en milieu rural ou urbain.

Il est capable de mettre en œuvre une stratégie de développement en accord avec des acteurs décisionnaires et de piloter un projet en proposant des démarches d'évaluation. Il développe un ensemble de compétences et de savoirs lui permettant d'accompagner des acteurs décisionnaires dans des orientations stratégiques.

Les activités du professionnel du développement se caractérisent par 5 fonctions essentielles et 1 capacité transversale :

- La fonction ingénierie et conduite de projet : capacité à conduire un projet dans une situation donnée
- La fonction production de connaissances : capacité à communiquer et produire des informations et des enseignements auprès d'acteurs spécifiques
- La fonction stratégique : capacité à l'analyse stratégique et institutionnelle et à l'accompagnement d'une stratégie de développement
- La fonction d'aide à la décision : capacité à fournir un appui à la lecture de choix ou orientations auprès d'acteurs décisionnaires
- La fonction animation : capacité à faciliter le travail en partenariat et à accompagner des acteurs sur une démarche de projet
- Une capacité transversale : savoir mettre en œuvre une ingénierie d'action combinant des ressources, du recul et l'apprentissage des situations

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Compétences de projet

- Elaborer, conduire et animer un projet dans un contexte donné : réaliser un diagnostic de territoire, clarifier un projet, construire un montage financier, piloter le projet, animer le projet en relation aux acteurs concernés,
- Produire de l'information et mobiliser de la connaissance pour le projet : savoir traiter des données, favoriser la

production collective d'informations, rédiger et utiliser des documents professionnels, mettre en œuvre une évaluation du projet,

- Positionner le projet dans son contexte d'intervention : mobiliser des acteurs pour construire un partenariat, savoir négocier, organiser et mettre en œuvre une communication politique et institutionnelle, utiliser un réseau.

Capacité transversale combinant des ressources, le recul et l'apprentissage des situations

- Constituer et mobiliser des acquis pour agir en situation : savoir se positionner pour agir dans le contexte d'intervention, être en capacité d'analyser sa pratique professionnelle et d'expérimenter de nouvelles méthodes d'actions

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professionnel du développement local exerce ses fonctions dans des structures très diverses, de petite ou moyenne dimension, plutôt en milieu rural : les Pays, les collectivités, les intercommunalités, les syndicats de développement, les structures touristiques, les associations, les structures privées ou bureaux d'étude, les chambres consulaires...

Les missions s'exercent dans des secteurs d'activité variés : économie, environnement et développement durable, tourisme et culture, emploi & formation, enfance & jeunesse

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le professionnel du développement local exerce :

- Soir sur un territoire : agent de développement local en intercommunalité, chargée de mission Leader pour un Pays, chef de projet territorial pour une ville moyenne, animateur -coordinateur au sein d'une association, ..
- Soit sur une thématique spécifique : chargé de développement économique, chargée de mission NATURA 2000, animateur touristique, chargée de mission développement culturel, animatrice de centre social, conseiller emploi formation, coordinatrice enfance jeunesse, chargée de projet insertion....

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 788 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée)<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)<br>L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée)<br>L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 18 631                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 34 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 11 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Familles professionnelles (FAP)

A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles  
A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture  
L4X80 — Techniciens des services administratifs  
L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

2 personnes internes à l'autorité (un enseignant catégorie A + le coordonnateur de la formation) et 2 personnes externes (1 acteur décisionnaire + 1 professionnel)

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 08/02/2020

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP16957

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35219

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

cfppa.montmorot@educagri.fr

CFPPA Montmorot

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29831/>

## Demande CPF — formations engagées

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Dossiers CPF engagés     | 4       |
| Montant total engagé     | 1 225 € |
| Coût moyen par dossier   | 306 €   |
| Durée moyenne            | 12 h    |
| Période                  | 01/2020 |
| France compétences       | 85 %    |
| Reste à charge titulaire | 15 %    |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.